



Rapport moral 2014

Florian REYNAUD, président de l'A.P.D.E.N.

dimanche 1er février 2015, par [G. Sogliuzzo](#)

Introduction

En fil conducteur pour cette année 2014, une réflexion continue a été menée sur la question de l'articulation entre l'information-documentation, la culture de l'information et l'Education aux médias et à l'information (EMI). Dans ce contexte général de la Refondation de l'Ecole, nous avons contribué aux travaux du Conseil Supérieur des programmes, qui s'articulent avec les textes législatifs publiés en 2013. Nous avons aussi participé à la réflexion nationale, du point de vue de l'information-documentation, et aux débats importants sur l'introduction d'un enseignement du code et/ou de l'informatique à l'école, dans un contexte de lobbying très efficace de certains acteurs du web, qui ferait parfois oublier la nécessité de conserver une réflexion distanciée sur les missions et enjeux de l'école.

AXE 1

Enseigner et apprendre l'information-documentation

Nous avons rencontré les inspecteurs généraux Etablissement Vie Scolaire, avec lesquels un dialogue riche et des échanges intéressants ont permis une mise en avant des priorités de l'Institution et de l'association. On constate, par ailleurs, que dans plusieurs académies, certains IA-IPR engagent des travaux intéressants autour de l'EMI. Ce thème, comme celui des apprentissages info-documentaires, commence à apparaître dans les réunions de bassin, quand elles existent.

Ceci étant, l'existence d'une inspection spécifique fait toujours défaut, ce qui est d'autant plus préjudiciable dans le contexte de la Refondation de l'Ecole, quand les textes de loi de l'été 2013 ont reconnu les compétences essentielles des professeurs documentalistes.

Afin de dépasser cette absence d'inspection spécifique, nous nous sommes engagés en 2014 dans deux chantiers importants : la reprise du Wikinotions Info-Doc et l'avancée dans la construction d'un curriculum en information-documentation, d'après les recherches en Sciences de l'information et de la communication (SIC) et selon les pratiques professionnelles des collègues.

Nous avons récemment pu communiquer sur ces travaux, à destination de l'institution notamment, afin de venir alimenter la réflexion en cours. L'élan donné par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), d'une part aux MOOC, d'autre part à l'éducation par le numérique, peut poser question, sans que nous ayons encore pu en discuter avec Florence Robine, directrice de la DGESCO, ou Catherine Becchetti-Bizot, directrice du numérique pour l'éducation, malgré des demandes de rendez-vous renouvelées. De même, la synthèse proposée par la DGESCO suite à la consultation sur le Socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, laisse planer des doutes sur la volonté institutionnelle d'une véritable refondation. C'est en particulier le cas au sujet de la place donnée aux professeurs documentalistes dans cette évolution, compte tenu de l'absence de considération pour ces acteurs dans la

synthèse de la consultation, ainsi que de l'absence de leur domaine d'enseignement dans la mise en œuvre du Socle, malgré une participation très importante des collègues dans cette consultation. Nous espérons donc que la mise à jour du Wikinotions Info-Doc et la publication Vers un curriculum en information-documentation viendront étendre le champ des possibles.

AXE 2

Agir pour la reconnaissance du statut et du rôle du professeur documentaliste

Les réflexions construites autour de l'information-documentation, en tant que domaine d'enseignement, participent d'une reconnaissance du statut et du rôle du professeur documentaliste. Dans ce domaine, nous avons également pu suivre de près les travaux engagés par l'institution, avec la rédaction du nouveau décret relatif au statut. Au niveau législatif, c'est une nouveauté, et non des moindres, qui génère néanmoins une impression mitigée : si nous pouvons être satisfaits de voir le professeur documentaliste clairement inscrit parmi les enseignants, au niveau statutaire, il nous faut rester prudents sur la portée d'un décret qui semble avoir été mené rapidement, en étant peu questionné par la plupart des syndicats, avec un statut dérogatoire qui laisse en suspens tout espoir d'un statut qui prenne véritablement en considération notre service d'enseignement. Notre enquête sur le statut, menée avant l'été 2014, ainsi que la rédaction de propositions contradictoires au projet, ont permis d'affiner nos réflexions sur la question.

La volonté de porter collectivement la demande d'un groupe de travail, avec les syndicats représentatifs, auprès du Ministère, a été mise en échec, par l'opposition claire de certains syndicats. C'est, d'une part, le fruit de malentendus et, d'autre part, d'interprétations développées à partir des résultats de notre enquête. Si nous pouvons aujourd'hui regretter, de manière générale, l'absence d'échanges constructifs sur ce dossier, mais en prenant acte de cette difficulté ponctuelle qui sera à dépasser, il n'en reste pas moins que nous continuons de communiquer avec les syndicats représentatifs, sur nos réflexions et sur les leurs, ainsi que sur nos positionnements respectifs.

La FADBEN a par ailleurs réaffirmé son engagement dans l'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation... (IABD...), avec des positionnements partagés au sujet des réformes territoriales et de l'avenir des bibliothèques dans les réseaux intercommunaux, ainsi qu'au sujet de la Déclaration de Lyon, avec près de 500 associations internationales, pour défendre l'accès à l'information. Des travaux se préparent, à partir des échanges professionnels de l'année 2014, autour de la question du droit d'auteur ou encore autour de celle de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Bien sûr, cet engagement interassociatif prend forme de manière évidente dans des actions internationales, avec un événement phare en 2014, le Congrès IFLA de Lyon, dans lequel la FADBEN a assuré une présence forte et constructive pour la profession, auprès des organisateurs, mais aussi en tant qu'intervenante dans les débats, grâce à une communication et un poster.

AXE 3

Ancrer l'action de la FADBEN dans un réseau associatif dynamique et ouvert

Le nombre d'adhérents est stable, avec une très légère inflexion de la tendance de ces dernières années, puisque l'association enregistre un gain de quelques membres par rapport à l'année dernière. Mais la FADBEN connaît cependant les difficultés actuelles communes à toute organisation associative, et en particulier à toute association professionnelle, qu'elle soit ou non représentative, pour renouveler les adhésions. Plusieurs propositions concrètes ont été développées en 2014, avec la volonté de favoriser l'engagement, d'autant plus quand on sait les sympathies exprimées envers l'association depuis le Manifeste de 2012, dans les commentaires aux enquêtes ou sur les listes de diffusion, ou quand on observe le caractère parfois superficiel des oppositions, tant la priorité donnée dans nos travaux aux aspects pédagogiques peut susciter des malentendus sur les objectifs et problématiques du Bureau national.

Concrètement, ce sont des Vademecum qui doivent permettre aux ADBEN, par l'apport d'informations, de travailler plus facilement sur des dossiers parfois difficiles. Au nombre de trois pour l'instant, ils concernent la question des statuts d'une association, la gestion des adhésions, et l'organisation d'une journée professionnelle académique. De même, nous souhaitons favoriser les échanges au sein de la Fédération, avec la création d'une liste de diffusion propre à tous les adhérents de la FADBEN et des ADBEN (AGORADBEN).

Enfin, nous avons repris l'important travail d'analyse des textes relatifs aux associations professionnelles, avec une communication interne permettant de défendre un statut parfois mis à mal, contre certaines idées reçues et discours qui confondent l'association professionnelle avec un syndicat, quand ces deux types d'organisations sont bel et bien complémentaires.

Conclusion

Les orientations et mandats de la FADBEN s'affirment dans nos publications, avec une volonté continue d'échanger et de dialoguer, en développant nos réflexions auprès de tous, adhérents et non adhérents, à travers le Médiadoc ou l'organisation de journées professionnelles, mais aussi grâce à nos enquêtes, qui permettent de prendre en considération tous les points de vue.

Rappelons que l'adhésion à l'association professionnelle que nous faisons vivre chacun et chacune, avec nos rôles et nos missions respectives, dans les bureaux académiques et au sein du bureau national, est nécessaire dans ce contexte d'évolutions institutionnelles fortes, dans ce contexte où l'union de nos voix portera davantage notre propos, avec pour volonté de faire progresser la formation de tous les élèves. A l'heure de ce rapport moral, l'actualité violente des premiers jours de l'année 2015 nous renvoie à un ensemble de questions morales et éthiques, personnelles, bien sûr, mais aussi professionnelles, qui ont un impact évident sur notre action future. Au-delà de nos convictions relatives à la défense des libertés, dont la liberté d'expression, nous devons continuer d'interroger notre rôle, parmi d'autres, dans le développement, chez les élèves, d'une culture de l'information, donnant les moyens d'accès, de lecture et de réflexivité face aux discours.

Le dixième Congrès de la FADBEN, qui se déroulera en octobre 2015 à Limoges, avec pour titre « Enseigner-apprendre l'information-documentation ! », doit permettre de continuer cette réflexion essentielle, sur des objets d'enseignement nombreux et essentiels à envisager pour les élèves.

Florian REYNAUD
Président de la FADBEN